



Vente d'une maison dont j'ai l'usufruit

Par **DJN**, le **23/11/2012** à **10:47**

Bonjour

Je suis veuf et j'ai 3 enfants

J'ai l'usufruit à 100% de la maison

Mes 2 garçons et moi-même sommes d'accord pour vendre la maison

J'ai 70% et chacun des enfants 10%

Ma fille ne serait pas tout a fait d'accord pour vendre

Qu'est ce qui pourrait permettre à ma fille d'empêcher la vente si elle récupère sa part?

Si c'est le cas quel recours je peux avoir pour obliger ma fille à vendre?

Dans l'attente de vous lire

Sincères Salutations

Daniel JULLIAN

Par **alterego**, le **23/11/2012** à **21:05**

Bonjour

Malheureusement pour elle, d'accord ou pas, votre fille n'a pas la choix avec 10% de l'indivision seulement.

Nul ne pourra être privé de sa part.

Cordialement

Par **amajuris**, le **24/11/2012** à **00:01**

bjr,
pas tout à fait d'accord, pour vendre il faut l'accord entre usufruitiers et nus-proprétaires.
en indivision si un indivisaire refuse de vendre, il faut l'accord d'un juge pour passer outre le refus d'un indivisaire.
ce qui complique et retarde la vente.
cdt

Par **Lag0**, le **24/11/2012** à **08:52**

Bonjour,
Il y aura effectivement une procédure à suivre, mais ici, l'issue de cette procédure ne peut être que la vente, alterego avait raison.

Par **alterego**, le **24/11/2012** à **08:57**

Bonjour,

J'oublie volontairement DJN qui se déclare usufruitier à 100% et nu-proprétaire à 70% (?) qui est d'accord pour vendre.

L'usufruitier est d'accord, 2 nu-proprétaires le sont, le 3e ne l'est pas (avec ou sans raison sérieuse).

Les vendeurs déclarés réunissent la majorité minimum des 2/3.

Je n'ai pas évoqué le juge parce qu'il serait idiot de devoir engager une procédure quand le perdant est déjà désigné.

Cordialement

Par **DJN**, le **24/11/2012** à **12:45**

Bonjour

Lorsque je dis 70%

J'ai 50 + la part de ma femme 20

les enfants 10 chacun ce qui fait $70 + 10 + 10 + 10 = 100$

En tout cas merci à tous pour vos réponses

Cordialement